



NETTOYEZ TOUS VOS ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES

(BATEAU, CANOT, KAYAK, PLANCHE À PAGGAIE, ETC.)

Afin de minimiser les risques de propagation accidentelle de plantes aquatiques exotiques envahissantes dans notre plan d'eau.



QUALITÉ DE L'EAU

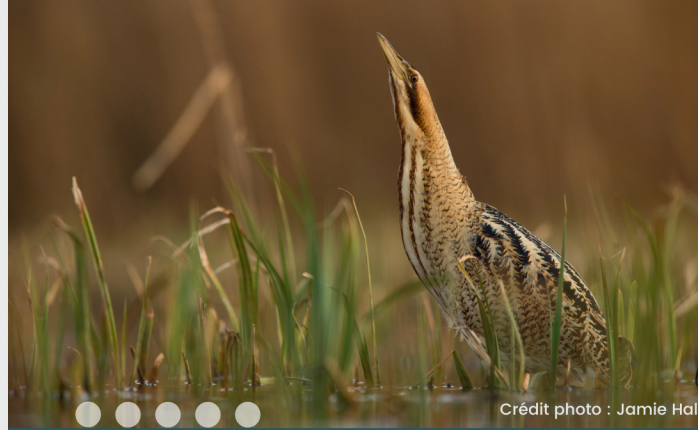
Favorisez l'utilisation de moteurs quatre temps qui génèrent moins d'émission d'hydrocarbures dans l'environnement que les moteurs deux temps. Éteignez votre moteur dans les zones peu profondes pour éviter le brassage des sédiments.



BONNES PRATIQUES

Ne jetez et ne déversez rien dans le lac ou sur les rives. Ne laissez pas vos déchets sur les plages. Gardez-les avec vous jusqu'à ce que vous puissiez les trier dans les contenants appropriés.

Réduisez le bruit sur votre embarcation afin de respecter la quiétude des résidents riverains et des autres usagers.



Crédit photo : Jamie Hall



À PROPOS

Le lac Saint-Louis est situé dans la municipalité de Saint-Zénon (MRC de Matawinie, région de Lanaudière).

L'association des propriétaires riverains du lac Saint-Louis, créée en 2009, a pour mission la protection du lac. À cet effet, elle organise ponctuellement des séances d'information et de sensibilisation et elle produit également une Gazette à l'attention de ses membres. Chaque année, l'association procède aussi à l'échantillonnage de la qualité de l'eau via le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) afin de suivre l'état trophique du plan d'eau dans le temps.



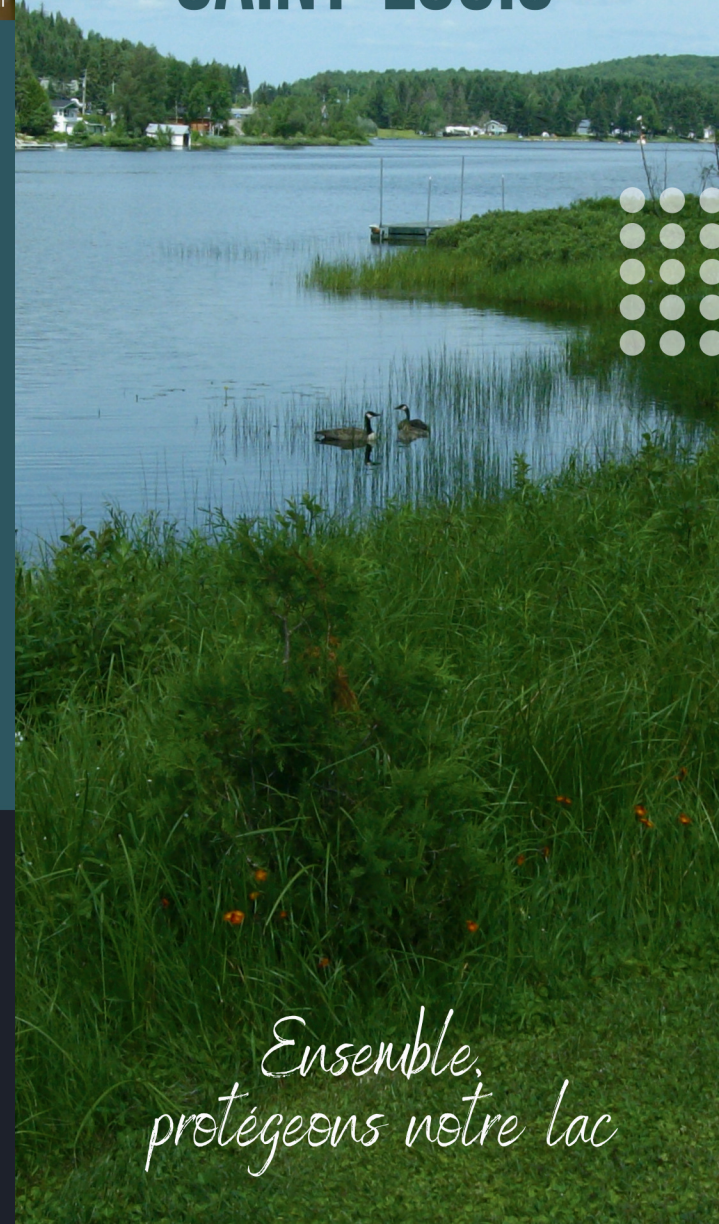
CONTACTEZ-NOUS :

 450 884-5290

 associationlacstlouis@gmail.com

 @associationlacstlouis

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC SAINT-LOUIS



*Ensemble,
protégeons notre lac*

LÉGENDE



Zone de protection des rives (0-100 mètres) : zone sans bruit et sans vague.



Zone à vagues restreintes : zone où tous les types d'activités sont permis, à l'exception des activités générant de grosses vagues. Attention : respectez les autres usagers et les priorités de passage.



Zone d'herbiers aquatiques (navigation non recommandée).

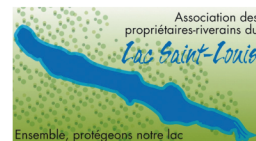


Mise à l'eau



SAVIEZ-VOUS QUE...

Les vagues créées par les embarcations nautiques peuvent contribuer à l'érosion et à la dégradation des berges. Pour diminuer leur impact, quittez la rive de façon perpendiculaire afin de réduire l'effet des vagues et ne pratiquez pas d'activités nautiques générant de grosses vagues à moins de 300 mètres de la rive.



BVSM, 2023
Source : MERN, 2019
Projection : MTM NAD83 zone 8

